



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : Direction générale de l'INSEE - 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cédex 14
<http://snadige.free.fr>

Paris, 5 avril 2006

COMPTE RENDU
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du jeudi 23 mars 2006
Insee salle Closon

Présents, représentés : voir la feuille de présence (en annexe 3)

Le quorum étant atteint, l'assemblée s'ouvre par l'élection de son bureau
Michel Duée, président
Patrice Roussel, secrétaire.

1 Ordre du jour

Lecture est faite de l'ordre du jour pour approbation :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Rapport moral
- 3 Rapport financier
- 4 Renouvellement du conseil d'administration
- 5 Débat sur le positionnement de l'Ensaie et du Crest face aux projets EEP et INSEFI
- 6 Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2 Rapport moral (annexe 1)

L'assemblée adopte le rapport moral à l'unanimité.

3 Rapport financier (annexe 2)

L'assemblée est informée de ce que, pour disposer d'un droit de vote significatif au sein de la CGC, le SNADIGE devra prévoir une cotisation plus conséquente à son budget de l'année 2007.
L'assemblée adopte le rapport financier à l'unanimité.

4 Renouvellement du conseil d'administration

A l'unanimité, l'assemblée renouvelle le conseil pour les exercices 2006 et 2007, avec la composition suivante : Hervé Boudier, Michel Duée, Jean-Yves Garreau, Catherine Gilles, Daniel Huart, Alain Jacquot, Brahim Laouisset, Lucie Muniesa Thomas Piquereau, Patrice Roussel, Marc Tapière, Bernard Zakia

**5 Débat sur le positionnement de l'Ensaë et du Crest face aux projets
d'Ecole d'économie de Paris (EEP)
et d'Institut d'économie et de finance (Insefi) :**
quels sont les enjeux et quelle devrait être la stratégie de l'Insee ?

Intervenants :

Stéphane Grégoir, directeur du Crest

Fabrice Wilthien, président de l'association des anciens de l'Ensaë (ex Astec)

Philippe Février, directeur des études de l'Ensaë

Patrice Roussel introduit le débat après quelques rappels :

- le rapport Pécheur (octobre 2004) préconisait un changement de statut du Genes
- Sur le site du Sénat le rapporteur de la PLF2006 reproche que le Crest, centre de recherche de l'Insee, ne soit pas rattaché à l'Ensaë, que ses coûts ne puissent pas être isolés et qu'il n'y ait pas d'évaluation de la qualité de la recherche. Il appelle d'urgence un examen de la relocalisation de l'Ensaë, dont les locaux sont peu adaptés.
- Une lettre du SNADIGE a rendu compte d'un entretien qu'il a eu avec le directeur du GENES le 15 novembre 2005, pour appeler la direction de l'Insee à ne pas laisser l'EEP se faire sans l'Ensaë. (lettre n°12).
- le comité de direction de l'Insee vient d'examiner un rapport de l'Inspection générale sur la « localisation des unités parisiennes du Genes » (la lettre de mission est consultable sur le site de l'IG).

Un historique est brossé par Stéphane Grégoir.

Dans le cadre européen a été lancé le « **processus de Bologne** » visant à uniformiser les classements de diplômes en vue de faciliter les parcours de formation sur plusieurs pays et améliorer la visibilité internationale des diplômes. C'est le système LMD :

- licence (3 années)
- **master** (5 années), la première année (**M1**) correspondant à l'ancienne maîtrise, la deuxième (**M2**) au master de recherche (DEA) ou au master professionnel (DESS)
- doctorat (8 années)

La France est touchée par la disparition de certains diplômes (notamment le Deug) et par la mise en place des « unités de compte », qui permet la mobilité en Europe.

Au niveau master se posent plusieurs questions :

Tout d'abord, **qui sera habilité à délivrer un master ?**

Les écoles de commerce peuvent le faire au travers d'une commission d'habilitation qui leur est propre. Les universités ont refondu leur offre de formation et doivent demander l'habilitation de leur formation auprès d'une commission universitaire. Pour les écoles d'ingénieur, il y a la commission des titres d'ingénieur qui se voit attribué le rôle de commission d'habilitation. Les écoles d'ingénieur dispensent un enseignement nettement plus large que les masters étrangers, ce qui peut être un frein à la mobilité en Europe. L'Ensaë n'a pas encore obtenu le titre d'ingénieur (même si l'Ensaë fait bien partie de Paris Tech) et elle n'a pas obtenu non plus la reconnaissance du grade de master pour son diplôme.

Pour les masters de recherche (DEA), on a redonné plus de pouvoir aux universités vis-à-vis des écoles d'ingénieurs. Au niveau doctorat, une réforme des écoles doctorales est en cours. Les universités perdraient un peu de pouvoir dans la mesure où toute institution ayant un laboratoire appartenant à une école doctorale pourrait délivrer le titre de docteur.

Côté Education nationale, la mise en place de la LMD s'accompagne d'une volonté de suivre les diplômés de doctorat et master dans leur insertion professionnelle.

La nouvelle loi de programmation sur la recherche est passée en commission mixte paritaire, et devrait donc bientôt voir le jour, des décrets pouvant être publiés dès avril.

L'objectif est de provoquer la constitution de structures juridiques de coopération en matière d'enseignement et de recherche, impliquant un universitaire au moins. S'agissant de fondations de recherche, elles pourront améliorer l'attractivité financière pour les enseignants et chercheurs, grâce à des contrats de travail de droit privé (ce qui permet de contourner l'obstacle d'une réforme de grille indiciaire...). La compétition sur les salaires est en effet très rude : aux Etats-Unis, les jeunes doctorants en économétrie peuvent se voir proposer des salaires de 90.000 dollars par an et pour 9 mois de travail seulement, alors qu'un maître de conférence en fac française touche environ 1500 euros nets par mois... Certains pays européens, comme la Suisse, sont déjà entrés dans cette compétition. La France est contrainte de suivre, car elle perd déjà des jeunes diplômés et jeunes chercheurs (voir par exemple les départs du Crest ces 2 dernières années) : comme ce sont les

jeunes chercheurs qui forment les étudiants, des départs massifs remettraient en cause la qualité de l'enseignement.

La loi de programmation sur la recherche s'accompagne de la volonté politique de créer des structures visibles, capables d'enclencher une dynamique. Jusqu'à présent, quelques projets sont en train de se monter sans appel d'offre public évalué par des commissions scientifiques indépendantes.

Dans le domaine économie/stat/finance, le premier projet est l'Ecole d'économie de Paris (EEP), suscité par le premier ministre et confié à MM. Cohen et Piketty. Cette fondation de recherche regroupait initialement le CNRS, l'EHESS, l'ENS, l'ENPC et l'INRA, auxquels s'est rajoutée Paris I (ce qui n'a pas été forcément bien perçu par les autres partenaires...). L'objectif est d'attirer des chercheurs étrangers pouvant par leur publication contribuer aux classements de l'institution, mais aussi de faire revenir des chercheurs français partis à l'étranger¹. Actuellement, en attendant la loi de programmation sur la recherche, il existe une association de préfiguration, dont le GENES est membre associé, et non fondateur.

L'objectif de l'EEP est de former, à terme, 600 élèves en master et 300 thésards par an, ce qui est énorme. Pour atteindre cet objectif, il faut avoir suffisamment de formations. Actuellement existent le master Analyse des politiques économiques (APE), un master en socio...

Par ailleurs, il faudra faire un effort important pour permettre l'insertion dans le marché du travail de 75 doctorants chaque année...

Un autre projet important est l'Insefi, initié par l'X et HEC. L'X est dans une situation particulière puisqu'elle forme des élèves jusqu'en première année de master (M1), et doit les envoyer ensuite suivre d'autres formations pour qu'ils atteignent le niveau M2.

Les ressources, localisées sur Palaiseau, proviendraient du département d'économie de l'X (rapatriement du labo de la Montagne Ste Geneviève) et de 2 départements d'HEC (économie et finance).

En septembre 2006, devrait s'ouvrir une formation commune X-HEC en économie / finance / théorie des jeux, qui regrouperait 10 élèves de chaque école et 20 élèves étrangers. D'autres formations devraient être construites par la suite.

L'Insefi s'appuiera sur des chaires, cofinancées par la Fondation du risque (Axa, Groupama, Société générale, AGF). Il existe actuellement 4 chaires, communes avec Dauphine, l'Ensaie et/ou d'autres. Ces chaires offrent des compléments de salaires, des bourses de post-doc ; des rémunérations pour des élèves en master sont également possibles.

L'X et HEC souhaiteraient que l'Ensaie les rejoigne.

L'avis du Crest

Il faut répondre, dans l'ordre, aux questions suivantes : les missions, les moyens, la localisation.

L'Ensaie doit former des élèves qui se destinent à des horizons divers :

- 60% des élèves qui choisissent actuariat finance. Plus généralement, 80 % prennent des postes dans la banque ou l'assurance (pas seulement sur le marché financier au sens strict). C'est ce débouché qui assure les rémunérations les plus élevées.
- 6 % de fonctionnaires (ils sont peu nombreux, mais c'est ce qui explique l'implication financière actuelle de l'Insee et donc du Minefi)
- 14 % restants : macroéconomie, microéconomie, prévision, évaluation, méthodes quantitatives et statistique (de moins en moins considérée comme un métier en soi, même si les outils statistiques sont utilisés et maîtrisés par tous les élèves)

Les missions du Crest sont de :

- garantir le niveau des cours de 3^e année de l'ENSAE
- former les doctorants (24 bourses et des étudiants non financés par le CREST, au total environ 40 boursiers)
- produire des travaux de recherche de qualité internationale
- aider à former les administrateurs INSEE : formation complémentaire par l'affiliation au Crest ; postes de chercheurs (débutant ou senior) au Crest ; « points recherche ».

L'environnement du Crest en en train de changer puisque la course aux rémunérations incite les jeunes chercheurs à partir, alors que le Crest ne peut pas augmenter les salaires.

L'enseignement à l'Ensaie et au Crest, notamment pour ce qui concerne l'application de méthodes quantitatives, remplit un rôle que l'EEP ou de l'X ne peut pas (et ne cherche pas à) remplir. Or, le contenu technique d'un papier est, surtout pour un français, un aspect important pour

¹ Sur ce dernier point, les expériences récentes rencontreraient un succès mitigé : les chercheurs partis aux Etats-Unis conservent leur poste 9 mois par an, et passent 3 mois en France, sans envisager d'y revenir définitivement.

pouvoir être publié dans une revue internationale. Par ailleurs, le Crest poursuit le rôle qu'avait joué l'Insee dans la diffusion des méthodes statistiques vers l'université.

Les moyens du Crest sont nettement inférieurs à ceux alloués à la recherche aux Mines ou à Telecom, tant en termes de chercheurs financés sur budget propre qu'en termes de personnel administratif (accompagnement des élèves, recherche de partenaires, suivi des dossiers...). Il faudra donc convaincre le Minefi d'augmenter sensiblement les crédits.

La question de la localisation viendra donc quand la question des moyens sera réglée.

L'avis de l'Ensaë

Le statu quo est exclu car il impliquerait de manière certaine le déclin de l'Ensaë, à plus ou moins long terme. Le scénario Insefi comme le scénario EEP supposent d'obtenir des moyens.

L'Ensaë serait plutôt partante pour l'Insefi, en gardant un pied dans l'EEP

Un départ vers Palaiseau permettrait d'obtenir plus de moyens et une amélioration de l'aspect matériel pour les élèves. Ce départ doit s'effectuer en gardant des liens forts avec l'Insee et en mettant en avant le socle de statisticien-économiste. Toutes les voies de spécialisation doivent être maintenues.

L'avis de l'association des anciens de l'Ensaë (ex Astec)

L'Ensaë repose sur 3 piliers, qu'il faut conserver : économie, statistiques et finance.

Par ailleurs, l'Ensaë a besoin de s'insérer dans un ensemble plus gros, notamment pour la reconnaissance internationale. Le fait que l'Ensaë ne soit pas aujourd'hui un établissement public est un handicap (c'est notamment un problème du point de vue de Piketty) mais des solutions sont envisageables.

Suite à l'annonce de la création de l'EEP, l'association des anciens de l'Ensaë s'est mobilisée pour que l'Ensaë ne reste pas sur la touche. En effet, il paraît inconcevable que l'EEP se monte sans l'Ensaë alors que l'Ensaë a fortement contribué au succès du master APE, qui est une des bases de l'EEP. Par ailleurs, il faut noter que le projet EEP est très politique (initié par des normaliens, proche du cabinet du premier ministre) ; l'Astec a donc recherché, et obtenu, des appuis. Enfin, certaines personnes à l'origine de l'EEP attribuent une valeur « médiatique » à la recherche (D. Cohen écrit aujourd'hui plus de livres que d'articles dans des revues scientifiques).

A l'opposé, l'Insefi semble pouvoir attirer plus facilement les ressources des entreprises. Il peut être bénéfique pour l'Ensaë d'y participer, avant que d'autres ne prennent la place. Cela suppose de régler plusieurs questions : le statut, les moyens, et l'immobilier (campus de l'X).

Quel est le point de vue de la direction de l'Insee ?

Il semble que la direction de l'Insee « ne voudra plus s'occuper de l'Ensaë » si elle devient une école uniquement financière. Mais dans ce cas, comment assurer la formation des administrateurs ? (on a déjà mentionné que les formations de l'EEP n'auraient pas le contenu suffisant) La question est donc de savoir si on peut infléchir suffisamment l'orientation pédagogique de l'Insefi, pour continuer à faire vivre une 2^e année de l'Ensaë suffisamment généraliste.

Dans tous les cas, le Crest et l'Ensaë sont conscients qu'ils ne doivent pas se séparer, d'une part pour conserver leur cohérence d'ensemble, et d'autre part parce que l'Ensaë souffre déjà aujourd'hui de sa petite taille.

Pour « sortir par le haut » de la situation actuelle, il faudrait montrer à l'EEP et à l'Insefi que l'avenir est dans la complémentarité et non dans le conflit.

6 Questions diverses

En l'absence de question à ce dernier point de l'ordre du jour et, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est prononcée à 20h45 et les présents sont alors invités à un pot amical.

Le président

Michel Duée

Le secrétaire

Patrice Roussel